— Par suite du brouillard, de nombreux retards ont été constatés dans les trains arrivant à Paris. Le train de 7 h. 17 venant de Lyon, de nombreux employés et ouvriers qui passent du cris hostiles et réclamé les certificats de service.

— Le Conseil de la séance de vendredi, M. Rillard a déposé une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement au Maroc. On a reçu le jeudi, le gouvernement a accepté l'interpellation à la fin de M. Jaurès sur le même objet, qui a été fixée au 31 janvier.

— Le Comité d'organisation des fêtes pour les inondés a procédé à la première répartition de 25.000 francs de secours pour les victimes des inondations du Midi. Les répartitions et dès lors, selon les quatre départements sinistrés, ont reçu approximativement des pertes subies.

— Le Havre, près de St-Denis un déséquilibré repoussé par une jeune fille, rencontra celle-ci près d'un champ et la tua d'un coup de revolver. Le meurtrier n'a pas été retrouvé.

— A la gare du Nord, un individu et une jeune femme d'origine russe, ont été arrêtés ; ils sont impliqués dans une série d'attentats commis l'an dernier à Tilsit.

— La Commission sénatoriale des finances a entendu M. Barthou, ministre des travaux publics, et M. Caillaux, ministre des finances, sur la question du rachat de l'Ouest.

FRANCE

— Dans la nuit, près d'Etampes, une rentière de 70 ans a été assaillie dans sa propriété. Elle s'est trouvée aux prises pendant une demi-heure avec un individu qui, ne pouvant la maîtriser, dut prendre à échapper et s'enfuir en chemise et pieds nus. Un jeune homme est soupçonné.

— A Montélimar, huit agents de police viennent de donner leur démission. Ils ont déclaré qu'ils seraient connaître demain seulement les motifs de cette décision.

— Les instituteurs de Maine-et-Loire étaient appelés à élire deux délégués au Conseil départemental. Les deux candidats syndicalistes ont été battus.

— Le Tribunal de Bressuire a acquitté onze femmes de la commune de Combrand, inculpées d'avoir lynché le receveur de l'Enregistrement chargé de prendre les titres de l'ancien Conseil de fabrique. Le procureur a fait appel de ce jugement.

— Le procureur de la République de Reims, arrivé hier à Bruxelles, a arrêté un ancien fabricant de biscuits de Reims, inculpé d'une banqueroute frauduleuse s'élevant à 400.000 francs.

— Une épidémie de rougeole vient d'éclater au 13e chasseurs en garnison à Lunéville. On a dû admettre à l'hôpital quatorze de ces malades. Les précautions de rigueur ont été prises.

— Le Tribunal de Beaune vient de se déclarer compétent dans un procès diffamatoire intenté à M. Ricard, sénateur, par M. Pounelle, président de la Chambre de Commerce. L'affaire a été renvoyée à quinzaine.

ETRANGER

— Le pape se prépare à publier un document qui condamnera le spiritisme et toutes les sciences occultes.

— On annonce de Constantinople que le sultan est devenu père d'une princesse à laquelle on a donné le nom de Sanie. Le sultan, qui est âgé de soixante-six ans, aurait déjà treize enfants ; le dernier marqué en 1903.

— Miss Robinson, l'un des témoins dans l'affaire Druce, a été arrêtée à Londres, hier soir, sous l'inculpation de parjure.

POLITIQUE RÉGIONALE

A BEUVRY-LEZ-ORCHIES

LA SOLLICITUDE d'une municipalité réactionnaire

Le journal l'*Echo populaire* d'Orchies, dans son numéro de dimanche dernier, fait paraître un article intitulé « Une légende » dont l'auteur a jugé prudent et sage de conserver l'anonymat, et qui ne doit pas être bien fier de son chef-d'œuvre.

Il faut que non seulement les électeurs, mais tous les contribuables de Beuvry, à l'approche des élections municipales, soient mis en garde contre la campagne toute de mensonge et de mauvaise foi du parti réactionnaire qui se sent de plus en plus en mauvaise posture. S'ils se sont laissés leurrer ou influencer par les belles promesses et les procédés d'intimidation si chers aux cléricaux, ils sont bien décidés à s'affranchir une bonne fois du joug d'une administration municipale intolérante et sectaire qui ne connaît que ceux qui savent courber l'échine.

L'« Electeur » auteur de l'article vient dire que le traitement des curés a été supprimé, mais il oublie volontairement d'ajouter que les curés continuent d'émarger au budget de l'Etat à titre de pension ou d'allocation. Ainsi, le curé de Beuvry touche une pension annuelle de 900 francs et son vicaire une allocation de 500 francs. En outre, la commune de Beuvry a encaissé à titre « d'attribution sur les sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes » 242 fr. en 1906 et 355 fr. en 1907. — *Il serait édifiant de savoir à quelles dépenses communales ces sommes ont été affectées.*

L'« Electeur » ô combien mal inspiré, dit que la municipalité de Beuvry est une administration sage et économe des deniers des contribuables... Hélas ! pour ne citer qu'un exemple récent, la location du presbytère, il est incontestable que les intérêts communaux ont été manifestement et honteusement sacrifiés.

Quant à l'assistance obligatoire, il a été attribué en 1907 aux vieillards, 2.300 fr. dont 470 seront à la charge de la commune. Si donc aux 800 fr. de subvention au bureau de bienfaisance que la municipalité s'est empressée de retirer on ajoute l'allocation sur le budget des cultes, il est aisé de constater que l'application de cette loi de l'Assistance qui est une œuvre essentiellement républicaine, n'a en aucune façon augmenté les charges communales... Au contraire... Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la subvention communale ne servait pas uniquement à secourir les vieillards, et que sa suppression presque totale a forcé l'administration du bureau de Bienfaisance à réduire très sensiblement les secours de toute nature aux autres catégories d'indigents. Allons, Messieurs les municipaux qui prétendent faire bien mal venus de parler de sollicitude envers les miséreux et l'« Electeur » qui se dévoue avec tant de zèle à votre cause devra être mieux inspiré pour le mieux servir à l'avenir.

Pour le président,
Le vice-président :
L. PICQUIEN, *administrateur-ordonnateur du Bureau de Bienfaisance.*

LA RÉGION

A ROUBAIX

Un bambin se noie en jouant sur la glace

Un terrible accident s'est produit samedi matin, quai de Marseille, en face de la rue Philippeville. Le jeune Samaille Pierre, né le 26 septembre 1897, s'amusait à glisser sur le canal, lorsque soudain la glace, peu résistante, céda sous son poids. Un témoin de l'accident tenta de porter secours à l'enfant, en se jetant à l'eau, mais, frappé de congestion, il se serait aussi noyé sans l'intervention d'autres personnes, qui le retirèrent non sans peine.

Ce courageux citoyen, qui se nomme Clabeke Jules, a été reconduit chez lui, boulevard de Metz, rue Dupuchel, 4, où des soins énergiques lui furent donnés. Le cadavre de Samaille a été retiré de l'eau deux heures après l'accident. Il a été porté au domicile de ses parents, rue de Philippeville.

A HEM

Drame de la jalousie

Depuis environ un an, l'estaminet du « Blanc Balot » est exploité par un ouvrier du tissage Parent, M. Decottignies Maximilien, marié avec Marie Desplanque, âgée de 25 ans, de qui il a trois enfants. Dans une dépendance de l'estaminet, au fond de la cour, demeure depuis trois ans, un ouvrier mécanicien, Wartel Auguste, âgé de 50 ans qui ne cesse de poursuivre de ses assiduités la *brave et honnête cabaretière, laquelle évite* autant que possible de se trouver sur son passage. Samedi après-midi, Mme Decottignies lavait le pavement de sa cuisine, lorsque soudain, Wartel entra dans l'estaminet et demanda au journal. La cabaretière lui indiqua l'endroit où il se trouvait, mais Wartel, au lieu de s'y rendre, s'avança vers la cuisine et sans dire un mot, tira un coup de revolver dans la direction de Mme Decottignies. Epouvantée, cette dernière tenta de se réfugier derrière la porte, mais Wartel parvint à la rejoindre et, à bout portant, lui tira deux autres coups de revolver. Un des projectiles labboura l'os frontal sans l'entamer. l'autre se logea dans le majeur gauche dont l'amputation a été jugée nécessaire par M. le docteur Caudmont, qui soigne la blessée, dont l'état n'est pas grave. Malgré de vives dénégations, Wartel a été arrêté et écroué à la gendarmerie de Lannoy.

A DOUAI

EST-CE UNE ÉPIDÉMIE

Deux militaires logés à la caserne d'Aoust, nommés Henri Roere, de la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, et Georges Frichon, du 1er bataillon du 33e de ligne, pris subitement de fièvre, ont été admis d'urgence à l'hôpital militaire sans que les médecins aient diagnostiqué leurs cas. Le bruit court que plusieurs autres militaires seraient malades et les chefs de corps ont, par mesure préventive, supprimé toutes permissions.

A DENAIN

On arrête l'auteur du crime des Rieux

IL SE PEND

La police a arrêté vendredi soir, le sieur Dusséau Nestor, 43 ans, en vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction de Cambrai. Dusséau était inculpé de la tentative d'assassinat commise sur Mme veuve Wallez, de Rieux, et dont nous avons rendu compte. Dusséau fut fouillé au bureau de police et mis au violon municipal, pour passer la nuit de vendredi au samedi. Samedi, on constata que Dusséau s'était pendu aux barreaux de la prison, avec la doublure de son paletot.

Dans ces conditions, l'action de la justice est éteinte. La femme de Dusséau, qui avait été prévenue avec ménagement, n'a pas voulu recevoir le cadavre.

A AUDRUICQ

Une vieille femme brûlée vive

Une vieille femme, qui était aveugle et âgée de 74 ans, Mme Ledeyn, est restée dans les flammes en attisant son foyer et a été horriblement brûlée. Elle expira le soir même, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

A SOISSONS

SUICIDE D'UN JEUNE SOLDAT

Le soldat Vérité, de la 1re compagnie du 67e d'infanterie, s'est suicidé dans les circonstances suivantes : Il manquait, hier soir, à neuf heures, à l'appel et son absence avait été signalée. A dix heures du soir, une ronde qui passait dans la cour du quartier aperçut un cadavre couché en travers de la porte d'un hangar : c'était celui de Vérité qui s'était tiré dans la bouche un coup d'une revolver de poche de 9 m/m. La mort avait été instantanée. Vérité, originaire de Paris, exerçait la profession d'artiste lyrique; il avait été incorporé au mois d'octobre dernier. On ignore les motifs de son suicide.

A CHATEAU-THIERRY

UN DÉPUTÉ colleur d'affiches

M. Ceccaldi, député de l'Aisne, qui poursuit une campagne de presse contre une société de chemin de fer départementale, est allé avant-hier, jour de marché, à Château-Thierry, placarder, de sa main, des affiches qui reproduisent les principaux griefs énumérés dans ses articles. Un grand nombre de curieux s'étaient groupés autour de M. Ceccaldi, qui a voulu, disait-il, commettre un flagrant délit pour pouvoir être traduit devant la justice sans que ses collègues de la Chambre aient à autoriser les poursuites.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

A CUINCY

La section de Sin-le-Noble organise pour le 19 janvier 1908, à 5 heures, une conférence à Cuincy. M. Bégard instituteur, président, et M. Guilmin, marié avec Marie Desplanque, âgée de 25 ans, de qui il a trois enfants. Dans une dépendance de l'estaminet, au fond de la cour, demeure depuis trois ans, un ouvrier mécanicien, Wartel Auguste, âgé de 50 ans qui ne cesse de poursuivre de ses assiduités la *brave et honnête cabaretière, laquelle évite* autant que possible de se trouver sur son passage. Samedi après-midi, Mme Decottignies lavait le pavement de sa cuisine, lorsque soudain, Wartel entra dans l'estaminet et demanda au journal. La cabaretière lui indiqua l'endroit où il se trouvait, mais Wartel, au lieu de s'y rendre, s'avança vers la cuisine et sans dire un mot, tira un coup de revolver dans la direction de Mme Decottignies. Epouvantée, cette dernière tenta de se réfugier derrière la porte, mais Wartel parvint à la rejoindre et, à bout portant, lui tira deux autres coups de revolver. Un des projectiles labboura l'os frontal sans l'entamer. l'autre se logea dans le majeur gauche dont l'amputation a été jugée nécessaire par M. le docteur Caudmont, qui soigne la blessée, dont l'état n'est pas grave. Malgré de vives dénégations, Wartel a été arrêté et écroué à la gendarmerie de Lannoy.

A AUBIGNY-AU-BAC

Nos amis d'Aubigny-au-Bac ont pensé à doter leur commune d'une section ; nous ne pouvons que les en féliciter chaleureusement. Ils ont fait appel au concours de M. Versquel, instituteur à Douai, qui se rendra à l'Ecole de garçons le dimanche 19 janvier 1908, pour entretenir les auditeurs d'une page d'histoire contemporaine. La conférence commencera à 6 heures, et le dévoué conférencier, après son entretien, expliquera le but et le fonctionnement de la Société qui ne fait pas de politique de parti mais est essentiellement instructive et éducative. Nous espérons que nos amis se rendront nombreux à la conférence et que les danses suivront répondre à l'appel qui leur est adressé.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Dunkerque. — M. Gustave Rems, journalier, qui travaillait à bord du vapeur « City of Paris », a eu la main gauche prise dans l'engrenage d'un treuil et le doigt majeur et l'annulaire écrasés.

— A bord du vapeur « Clan Ma Caulay », M. Gustave Ingels, journalier, a été serré entre une benne de minerai et une éponille et grièvement blessé à la jambe et à la cuisse droite

— M. Albert Boudt, journalier, qui travaillait au quai de Freycinet La été grièvement blessé au pied droit par la chute d'un rail.

A Comines. — M. Cottel Hector, 34 ans, homme de peine, demeurant à Comines, travaillant chez M. Henri Gallant et Cie, fabricant de rubans, en mettant une courroie en place est tombé d'un échafaudage et s'est fait une plaie contuse à la partie intérieure de la jambe gauche.

Postes et Télégraphes. — MM. Bouvet, Caudemont, Ghémart, Gombert, Hénon et Vallet, élèves de l'Ecole supérieure de Fournes, viennent d'être déclarés admis au surnumérariat des Postes, à la suite du concours des 14 et 15 novembre dernier. Nous enregistrons avec plaisir ce nouveau succès de l'Etablissement dirigé par M. J. Gombert.

Médailles d'honneur.—PAS-DE-CALAIS (Suite). — MM. Mahaut, à Bruay ; Maillet, à Saint-Omer ; Malfangeau, à Billy-Berclau ; Mametz, à Helfaut; Martin, à Carvin ; Mayeur, à Bruay ; Mazure, à Hénin-Liétard ; Mercier, à Labeuvrière ; Moins, à Hersin-Coupigny ; Monnet, à Bruay ; Moulin J.-B., à Hersin-Coupigny ; Moulin L., à Noeux-les-Mines.

Mme Obert, à Wizernes ; MM. Obin, à Noeux-les-Mines ; Octre, à Bruay ; Opiger, à Vieuxpe ; Pauchet, à Boulogne ; Paul, à Hersin-Coupigny ; Pelerin, à Wizernes ; Penin, à Verquin ; Peru, à Petves ; Pierre, à Noyelles-Godault ; Playez, à Saint-Nicolas-lez-Arras ; Plumecocq, à Hersin-Coupigny ; Ponchel, à Lapugnoy ; Pontfort, à Vendin-le-Vieil ; Potens A., à Billy-Berclau ; Potens F., à Billy-Berclau ; Potier, à Hénin-Liétard ; Prevost, à Arras ; Prevost, à Achicourt ; Prudhomme, à Saint-Omer ; Quentart, à Verquigneul ; Quentin, à Hersin-Coupigny ; Queva, à Billy-Berclau ; Rainguez, à Courrières ;Renoncourt, à Bruay ; Revel, à Saint-Omer ; Revelo, à Boulogne ; Ricart, à Carvin-Cléhéleu ; Robart, à Bruay ; Rombaut, à Hersin-Coupigny ; Rohart, à Vendin-le-Vieil ; Ruhaux, à Saint-Nicolas-lez-Arras.

Mme Sainlolo, à Boulogne ; MM. Sally, à Noeux-les-Mines ; Sady, F., à Noeux-les-Mines ; Saladin A., à Lens ; Saladin L., à Lens ; Salmon, à Bruay ; Savage, à Bruay ; Savage, à Durfort ; Sauvage, à Longles ; Scrève, à Vendin-le-Vieil ; Sénécal, à Bruay ; Sellier, à Douvrin ; Simon, à Hallinces ; Soliver, à Calonne-Ricouart ; Stérin, à Verquin ; Stievenard, à Hénin-Liétard ; Stievenard, à Bruay.

MM. Tassin, à Billy-Berclau ; Teneur, à Bruay; Thellier, à Saint-Pol ; Thibaut, à Aire-sur-la-Lys; Thiefry, à Verquigneul ; Tijons, à Bruay ; Tordeuant, à Ruyaulcourt ; Tornu, à Bruay ; Tréner, à Hersin-Coupigny.

MM. Valembois, à Hallincourt ; Vandenkerchove, à Saint-Omer ; Vandeville, à Bruay ; Mme Vandin, à Arques ; Mme veuve Vasseur, à Boulogne ; MM. Vendeville, à Meurchin ; Vérer, à Hénin-Liétard ; Vitcot, à Noeux-les-Mines ; Villette, à Beuvry ; Voiseux, à Noeux-les-Mines ; Voleux, à Bully ; Wiertz, à Bruay.

Percepteurs. — Sont nommés : M. Peyssonneaux, fondé de pouvoirs à la trésorerie générale du Nord, nommé à Inchy et non installé, à la perception de St-Brieuc (Côtes-du-Nord), lire cl. (pour mémoire). — M. Villons, trésorier des Invalides de la Marine, à la perception de Marville, 1re classe (candidature exceptionnelle). — M. Bochet, percepteur de Prémy (ancienneté). — M. Delattre, percepteur de Campagne-lez-Hesdin (choix).

LES GRÈVES

A TOURCOING

Une grève d'ouvriers de filature

Cent douze ouvriers de la filature de coton de MM. Vve Loridan et fils, rue d'Hondschoote veuve Loridan et fils, rue d'Hondschoote, ont cessé le travail hier matin, réclamant des augmentations de salaire. Les ouvriers protestent également contre l'application des amendes. Les 112 grévistes se répartissent ainsi : 15 fileurs, 30 rattacheurs, 17 bacleurs et 50 soigneuses.

Les revendications relatives aux salaires sont les suivantes : que dorénavant les fileurs et rattacheurs des métiers et cannettes soient payés à raison de 36 fr. les premiers et 24 fr. les seconds ; 34 fr. aux fileurs et 21 fr. 50 aux rattacheurs des métiers au gros; 33 fr. aux fileurs et 21 fr. aux rattacheurs des métiers au fin. Les ouvriers demandent en outre le rétablissement des demi-rattacheurs.

Quant aux soigneuses, elles demandent à réaliser un gain supplémentaire de 2 fr. par semaine lorsqu'elles travailleront et que le temps consacré au nettoyage leur soit également compté.

A FOURMIES

M. Emile Hénéaux, fondeur, nous écrit :

Je viens de lire dans votre numéro d'hier sous la rubrique grève à Fourmies », que nos ouvriers étaient rentrés après avoir obtenu entière satisfaction, et seulement 52 centimes à l'heure. C'est une erreur que je vous prie de bien vouloir rectifier. Mes ouvriers sont rentrés chez moi aux conditions fixées par les patrons, c'est-à-dire avec trois centimes d'augmentation à l'heure.

Recevez, etc.

HÉNEAUX Emile.

LA BELGIQUE

Une pétition des maris trompés

Charleroi, 18 janvier.

Les maris du Chatelet, petite ville près de Charleroi, viennent d'adresser au Parlement une pétition dans laquelle ils font observer que la loi réprimant le rapt de mineurs n'est pas assez sévère. Ils réclament l'application d'une peine immédiate pour la femme adultère. Les pétitionnaires ajoutent en terminant que tous les maris seraient reconnaissants à la Chambre si elle consentait à sévir contre les épouses infidèles.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Lille. — Samedi, a été célébré à la mairie de Lille le mariage de Mlle Marguerite Bonduel, fille de feu M. Florent Bonduel, ancien conseiller général et de Mme Bonduel, née Dupuis.

Mlle Bonduel épousait M. Rémi Bosney, chef du cabinet de M. le Préfet de l'Aube.

Les témoins étaient M. Raoul Bonduel, frère de la mariée ; M. Galopin, inspecteur au chemin de fer du Nord, son beau-frère; MM. Chezaud, capitaine de gendarmerie, officier de la Légion d'honneur, à Alençon, et M. Paul Delporte, fondé de pouvoirs à la Trésorerie Générale.

De nombreux et vieux amis de la famille Bonduel avaient tenu à assister à la cérémonie, pour présenter leurs souhaits et leurs félicitations aux jeunes époux.

DEUIL

A Lille. — Nous apprenons la mort de M. Ferdinand Longrez, employé à la Mairie de Lille, ancien secrétaire du Cercle « L'Exemple ». Ses funérailles civiles auront lieu lundi à midi. L'assemblée a la maison mortuaire, 7, rue Carnot, à Mons-en-Barœul. Inhumation au cimetière de l'Est, à Lille.

Les funérailles de M. Clément Durant

A ROUBAIX

C'est en présence d'une foule nombreuse qu'ont eu lieu samedi matin les funérailles civiles de M. Clément Durant, officier de l'Instruction Publique, délégués cantonal, membre de la Caisse des Ecoles, membre fondateur de la *Muse de Nadaud*, publiciste.

Devant le cercueil, des jeunes élèves de l'école laïque de la rue des Arts portaient de nombreuses couronnes parmi lesquelles citons celles offertes par : La Presse Roubaisienne, les Amis de l'Harmonie, la Muse de Nadaud, l'Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille ; la Brasserie Roubaisienne, un groupe d'amis, les membres de la famille. La décoration du défunt était portée sur un coussin, puis suivaient des groupes d'élèves des écoles de filles des rues Saint-Vincent-de-Paul, des Anges et Sainte-Elisabeth.

Le deuil était conduit par MM. Clément et Paul Durant fils, Jules Cauchy, Henri Desmarchelier et Victor Kerkhove, gendres du défunt. Les soins du poêle étaient tenus par MM. Bourbon, inspecteur primaire, Henri Delecroix, maire d'Hem, député du Nord, Weill, de la Classe des Ecoles, docteur Bôle délégué cantonal, ami personnel, Paul Assoignion, secrétaire général de la rédaction du *Progrès du Nord* et de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, Lacquement, président de la délégation cantonale, directeur du Mont-de-Piété, Adolphe Delannoy, conseiller municipal, président de la *Muse de Nadaud*, Dreyfus, ami. Dans l'assistance, nous avons remarqué : MM. Léon Delamaladry, Debuchy, doctrine Delattre, docteur Dupré Félix, Georges Sellier, Bigot, Bricoque, docteur Delassus, docteur Caudrelier de Tourcoing, délégués cantonaux ; Hermequant, délégué cantonal, président de la Fédération amicale des Ecoles laïques de Roubaix ; M. Lambert, directeur de l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie ; Mme Séverin, directrice du Collège de jeunes filles ; Mlle Galzandat, directrice de l'Institut Sévigné ; MM. Lamolinairie, Bouchez, Bernard, Gibbon, Taisne, Horcz, Harcqz, Gaillard, Crinon Beaudin, Dhermies, directeurs d'écoles à Roubaix ; M. Jean Peyret, professeur à l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie ; Fortuné Molin, professeur de travaux manuels du même établissement ; Merchier, juge de paix ; Cartier, professeur au Lycée de Tourcoing ; Caudrelier, directeur d'école à Lille ; Bouvart, directeur d'école à Wattrelos ; Mme Marescaux, Dhermies, Tiron, Bourguelle, Laporte, Arnould, Boulert, Baurain, Plasmatter, Thieuleux, Duvivier, Huart, Pyck, *Demont, Delille, Taisne, Larivière, Bileux* et Pruvost, directrices d'écoles laïques ; Mme Lalande, professeur à l'Institut Sévigné ; M. Labois, professeur à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie ; une imposante délégation du personnel enseignant ; MM. Gautier, président de la *Ligue des Droits de l'Homme*, Chatelteyn, ancien sénateur, Marion, commissaire central, Dequenne, commissaire de police, chef de la sûreté ; Lache, Delteil et Prudhomme, commissaires de police du 1er 2e et 4e arrondissements ; Bellon, inspecteur du travail ; Georges Gabriel, délégué cantonal ; Roussel et Deschodt, adjoints au maire ; Piesvaux, moniteur-chef de la *Roubaisienne* ; Lecomte, directeur de l'Octroi ; Léon Bertrand, vice-président de la *Ligue radicale et radicale socialiste des cantons de Roubaix* ; Georges Christian, vice-consul de l'U. V. F ; Jean Deryck, président de l'Amicale de la rue des Arts ; Nesser Petit, président de l'Amicale de la rue du Bois ; une délégation de l'Amicale Turgot avec MM. Dancette, Dubarcque et Dubrœucque ; les docteurs Labbe et Montaigne, Doniol, ingénieur, MM. Gevreth, pharmacien, Léon Dumas, secrétaire et une délégation de la *Muse de Nadaud*, Roger, secrétaire de la mairie de Roubaix ; Coliez, architecte ; Dramais, secrétaire de la mairie et Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing ; Jean Desrucilleur, professeur de note ; Croquet, conseiller municipal de Tourcoing ; H. Briet, suppléant du juge de paix ; Henri Briffaut, conseiller général ; Henri Loridan et Jules Habrebrouck, conseillers d'arrondissement ; Aldebert, directeur du Mont-de-Piété de Lille ; Buns et Forgeois, huissiers ; Désiré Ségard, conseiller municipal ; Faudol, commissaire spécial attaché à la Préfecture ; Albert Duhamel, professeur de violon ; Séverin, professeur au Lycée de Tourcoing ; Noverre, directeur du service des eaux ; Delescluse, directeur de la *Jeunesse du Blanc-Seau* ; Coq, directeur de la Maternité Bouricaut ; Achille Lepers, conseiller municipal, Baillon, receveur des Postes du bureau de la Fosse-aux-Chênes ; Fernand Oudart, Lodois Desmarchelier et Aristide Lemire, du *Journal de Roubaix* ; Paul Vanoucke, de l'*Echo du Nord* ; Raymond Leyrauld et Jean Noyer, de l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing* ; Henri Dugardin et Emile Véran, de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Au cimetière, M. Lacquement a prononcé le discours suivant :

Ma qualité de président de la Délégation cantonale m'impose la douloureuse mission d'apporter à Clément Durant, sur le bord de cette tombe, le dernier adieu de ses collègues et l'expression de nos regrets.

A d'autres voix incombe le soin de montrer Clément Durant débutant tout jeune comme ouvrier de fabrique, puis s'élevant graduellement, sans autre soutien que le travail, l'étude et la volonté, malgré la lourde charge d'une famille nombreuse, pour arriver enfin à se créer une modeste aisance.

Au point de vue politique, d'autres vous présenteront le ferme républicain, le journaliste batailleur, vaillamment pour la défense de ses idées, le poète même; car Clément Durant fut tout cela.

Au point de vue privé, on vous dira que ce fut un homme de devoir, un caractère fortement trempé, malgré des dehors parfois un peu rudes, un bon époux et le meilleur des pères, qu'il était vraiment heureux lorsque leur circonfaisait les voulaient entourer de ses enfants et de ses petits-enfants.

Quant à moi, je me propose de vous en causer au moment où retiré des affaires, alors qu'il aurait eu droit à un repos bien mérité, il a accumulé mal des loisirs qui lui ont trop contraste avec l'activité fébrileuse de la vie qu'il a menée jusqu'alors.

C'est vers l'école laïque, vers les enfants, pour qui il a voulu travailler, que nous nous tournons qu'il tourne ses regards : il voudrait leur dire ultimo.

Nous sommes en 1887. Le Conseil départemental de l'Instruction publique répond à son appel : ses impositions et le nommient à délégué cantonal ». Cette fonction comble ses vœux. Dès la première réunion, on eut l'impression qu'il arrivait plus de zèle et dévoûment à remplir ponctuellement les obligations de son nouveau mandat. Il se fait vite remarquer par d'heureuses observations et son empressement au travail.

Secrétaire, puis trésorier de la délégation cantonale : il même de tout ces deux emplois.

Non satisfaisant il rédige nos procès-verbaux et transmet nos vœux à qui de droit, mais il les suit, les rappelle et met tout en œuvre pour en obtenir la réalisation.

Il visite avec un soin jaloux les écoles qui lui sont attribuées et s'enquiert de ce qui peut les intéresser et contribuer à leur mieux-être.

Il prodigue aux élèves des conseils paternels et s'ingénie à faciliter aux instituteurs et aux institutrices l'accomplissement de leur si pénible tâche.

Ces multiples occupations ne lui suffisent pas. Avec des collègues, avec des amis, il organise fêtes, soirées et tombolas dont le produits viennent grossir la caisse de la Délégation et permettre plus de bien.

En 1904, ses collègues l'appelèrent à la présidence de la délégation du canton Est; il conserva ce titre jusque 1906.

Membre de la Caisse des écoles, il aussi il fait preuve d'activité et de dévoûment.

Le gouvernement de la *République*, voulant récompenser les mérites de ce bon serviteur, le fit officier d'académie le 1er janvier 1906. Dix ans après, la rosette d'officier de l'Instruction publique remplaçait les palmes.

Tel était l'homme que nous accompagnons à sa dernière demeure, le collègue que nous perdons, tels sont les services qu'il a rendus à l'enseignement public et qui ont fait de lui un véritable bienfaiteur de nos écoles.

Puisse cette foule si nombreuse, preuve éclatante de l'estime dont on entourait Clément Durant, puisse-t-elle les regrets unanimes de ses collègues être un adoucissement à l'immense douleur de ses enfants et de sa vieille compagne !

Vos collègues, Clément Durant vous ont vu à la besogne, ils savent le bien que vous avez fait, ils garderont fidèlement votre mémoire.

Au nom de la Délégation cantonale des cantons de Roubaix, Clémeal Durant,

Adieu ! Adieu !

Après M. Lacquement, M. Adolphe Delannoy, parlant au nom de la *Muse de Nadaud*, a retracé brièvement la carrière poétique de M. Clément Durant, dont le « Activité » pourront servir d'exemple aux jeunes poètes. Au nom de la chanson et de la « Muse », M. Delannoy adresse au défunt le fraternel salut de tous ses amis.

En terminant, M. Paul Assoignion, parlant au nom de la Presse républicaine et locale, montre Clément Durant franc-tireur de la presse politique, luttant sans relâche pour le droit, la justice et la vérité, ralliant autour de lui ceux qui simplement défendaient l'idée républicaine et laïque.

Au nom de tous ceux dont il fut le fidèle compagnon d'armes et dans le cœur desquels sa mémoire vivra, M. Assoignion adresse au regretté Clément Durant l'éternel et suprême adieu. La triste cérémonie prenait fin à midi vingt.

LE SAMEDI 25 JANVIER

NOUS COMMENCERONS

en feuilleton

LA CLIENNE

Par Judith GAUTIER

Sous ce titre sans prétention, l'éminent écrivain a composé un roman de passion aiguë. C'est l'histoire d'une jolie femme qui, abandonnée dès son plus jeune âge, s'est laissé emporter dans le monde luxueux de la haute galanterie et qui, soudainement aimée d'un pur amour qu'elle partage mais dont elle se sait indigne, tente de se régénérer avec une énergie sublime, n'aboutissant hélas qu'à une atroce désillusion qui la tue.

On ne lira pas sans une profonde émotion ces pages si humainement pensées et si délicatement écrites.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
95, Rue Nationale, Lille

84

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

Encore un peu de marche, et, les yeux sur elle depuis le Louvre, Gilbert dit :

— Marche doucement. Tu gêne essoufflée, nous arrivons.

Déjà, il apercevait le porche où, par deux fois, il avait vu disparaître la gracieuse apparition, pour laquelle il se sentait prêt d'une ardente tendresse.

S'il allait encore la rencontrer, cette exquise enfant qu'il avait suivie, et dont l'allure et les traits l'avaient bouleversé, lui, homme de trente-cinq ans.

Ils avançaient.

Ils étaient en face.

Comme la façade jusqu'au toit.

A quel étage ?...

Les membres grêles des arbres dépouillés de leur verdure rayaient les fenêtres.

Impossible de voir.

Tout à coup, en approchant, lorsqu'il n'y est que quelques mètres à franchir, une autre le hasta, une pour le prit...

La course devenait inutile.

Avec un désir violent, il souhaita, dans son cœur attendrie et ferme, un plein succès à *la vaillante qui se dévouait.*

Ils avaient traversé la voie.

— C'est ici, dit-il en montrant à sa sœur le porche décoré, à droite et à gauche, de plaques vertes, avec au fond, une large baie aux vitraux coloriés, qui cachaient une cour au fond de laquelle se trouvaient des écuries.

— Ici ? reprit Marcelle.

— Oui.

— Je le retrouverai place Victor-Hugo, n'est-ce pas ?

— C'est convenu.

Louis monta l'avenue lentement.

Chaque minute lui apportait l'affre d'une crainte.

Chaque pas qui, près de lui, résonnait sur le macadam, précipitait les pulsations de son cœur.

N'était-ce pas Marcelle qui revenait ? A sa question, la concierge n'avait-elle pas répondu par un « Pas ici » indifférent, et, devant l'insistance de l'étrangère, accordant une oreille attentive au portrait dépeint, n'avait-elle pas répété :

« Non, nous n'avons pas cette dame dans la maison ».

Car, après tout, l'indication de Louis Morlaix ne requait sur rien de précis.

Il avait rencontré une jeune fille à qui il trouvait de la ressemblance avec Jeanne.

Qu'est-ce que cela prouvait ?

Remontant le passé, calculant les hivers monotones écoulés depuis la disparition, il s'était dit additionnant les années : « C'est son enfant ! »

Les phrases de la duègne, le jour de l'accident, l'avaient un instant dérouté...

« Je suis la gouvernante de mademoiselle l'a »

Ville, il avait trouvé le mot de l'énigme. Combien d'unions qui n'ont passé ni à la mairie, ni à l'église.

L'enfant était reconnue par le père. Elle ignorait le mystère de sa naissance. Ne serait-il pas assez tôt pour lui faire connaître la vérité lorsqu'il serait nécessaire, urgent ?...

Tel était le petit roman bâti par le fidèle, roman qu'il gardait pour lui, pour lui seul.

Et maintenant, si tout s'effondrait ?

Si aucune donnée du théâtre n'était exacte ?

Il marchait, et, à mesure que la distance augmentait de l'Hôtel indiqué à la place du rendez-vous, il lui semblait respirer un air plus pur une atmosphère moins lourde.

Le bourdonnement de ses oreilles était remplacé par un calme qui lui laissait percevoir nettement la différence des sons.

Sa respiration s'allongeait.

Marcelle ne revenait pas.

Donc, sa démarche réussissait.

Brusquement, il se retourna.

Son regard plongea dans toute la longueur de l'avenue, sur le trottoir de droite.

Il n'aperçut pas sa sœur.

Très émue, celle-ci avait pénétré dans le hall mosaïque au fond duquel elle apercevait les vitres de la loge.

Une voiture de maître venait de passer.

Un homme d'écurie refermait les battants de la porte qui cachait la cour.

Pour se remettre, afin de laisser disparaître la pâleur qu'elle devinait sur son visage, Marcelle s'arrêta et inspecta, d'un air très intéressé, les arbustes qui décoraient les deux côtés.

Une porte qui fut ouverte dans l'escalier lui fit faire le mouvement qui la dirigea vers la loge.

C'était une pièce coquette et presque luxueuse.

Le parquet brillant donnait aux meubles, à la garniture de la cheminée, aux plantes vertes qui emplissaient les angles, un aspect de confort.

Du coup, Marcelle se fit une idée exacte des locataires de l'immeuble.

Elle s'inclina et regarda à travers la porte vitrée.

Personne.

Elle ouvrit.

La concierge se présenta aussitôt.

Non sans émoi — puisque d'un non ou d'un oui son plan se consolidait ou s'effondrait — mais avec une parfaite quiétude extérieure, Marcelle demanda simplement en tirant la gérante :

— Mlle Jeanne Didier.

— Au troisième, à droite.

La réponse qu'elle souhaitait et qu'elle redoutait en même temps lui occasionna un vertige.

Jeanne était là !...

Elle allait la voir !...

Le même toit les abritait ?

La volonté qui, jusqu'ici, l'avait dirigée, s'effaça, son cœur fut maître d'elle.

Elle s'émut.

Sans but, tout simplement pour se remettre, pour gagner du temps, elle interrogea, la main crispée sur la poignée en nickel :

— Elle n'est pas sortie ?

— Non, madame, Mlle Didier vient de rentrer, il y a à peine dix minutes, avec son élève.

Une élève ?...

Marcelle était stupéfaite.

La fille déchue, la fille tarée, celle qui avait mis une terrible barrière entre les siens et elle était donc une femme qui avait réparé ?... car, enfin, ce pain qu'elle mangeait, c'était du pain honnête puisqu'il résultait du fruit de son travail.

Mais, alors, pourquoi s'éloigner de tous ? pourquoi cadenasser cette barrière ?

Jeanne avait une élève !...

Institutrice ?

Jeanne dans une famille qui la respectait et lui accordait son estime pour le